

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-6-7-5

Séance du lundi 31 mai 2021

LABELLISATION TERRE DE JEUX PARIS 2024 POUR LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
MEHLEN-VETTER Josiane, donne procuration à GROFF Bernadette
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc
RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

EXCUSEE :

THOMAS Nicole

ABSENTS :

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les compétences en matière de sport demeurent partagées entre tous les niveaux de collectivités,
- VU la délibération n° CD-2019-4-9-1 du Conseil départemental du Haut-Rhin du 21 octobre 2019 relative à la Politique en faveur du sport - proposition de candidature au label Terre de Jeux 2024,
- VU la délibération n° CD/2019/051 du Conseil départemental du Bas-Rhin du 4 novembre 2019 relative à la Politique de l'Enfance, de la jeunesse et de la famille - proposition de candidature au label Terre de Jeux 2024,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission de la Santé, de l'Alimentation et du Sport du 3 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la candidature de la Collectivité européenne d'Alsace au label « Terre de Jeux 2024 » ;
- Approuve la convention de labellisation « Terre de Jeux 2024 », dont le projet est joint en annexe à la présente délibération ;
- Autorise le Président à signer la convention de labellisation « Terre de Jeux 2024 » à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 ;
- Décide, à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret, le représentant de la Collectivité européenne d'Alsace élu référent Paris 2024 et pour le label Terre de Jeux 2024 ;

- désigne Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, pour représenter la Collectivité européenne d'Alsace en tant qu'élue référente Paris 2024 et pour le label Terre de Jeux 2024.

Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, en sa qualité de d'élue désignée pour représenter la CeA en tant qu'élue référente Paris 2024 et pour le label Terre de Jeux 2024, ne participe ni au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité